



Document final

Huitième Réunion de consultation régionale annuelle des organismes et des organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD

1. La huitième Réunion de consultation régionale annuelle des organismes et des organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD s'est tenue les 5 et 6 novembre 2007, à Addis-Abeba (Éthiopie).
2. Son Excellence Mme Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'ONU, a ouvert la Réunion de consultation régionale. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, M. Firmino Mucavele, Chef du secrétariat du NEPAD et le Dr Luís Sambo, Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique, ont également prononcé des allocutions.
3. Les participants à la huitième Réunion de consultation régionale ont examiné les points ci-après:
 - a) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations de la septième Réunion de consultation régionale;
 - b) Examen du système des groupes thématiques;
 - c) Examen du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine;
 - d) Débat thématique: « Reconstruction après un conflit ».

I. Progrès accomplis et réussites enregistrées

4. Les participants à la Réunion de consultation régionale (RCR) ont pris note des progrès et des réussites ci-après:
 - a) La RCR a créé deux nouveaux groupes thématiques et a confié à la CEA le rôle de coordonnateur stratégique, ce qui a permis à la Commission de participer davantage aux réunions de ces groupes et d'en assurer le secrétariat;
 - b) Les réunions de consultation régionale sont désormais organisées régulièrement, une fois par an à Addis-Abeba, pour faciliter la participation;

c) On note une participation accrue de la Commission de l'Union africaine (CUA) et des communautés économiques régionales (CER) à la Réunion de consultation régionale et les groupes thématiques font davantage intervenir la CUA et le secrétariat du NEPAD dans leurs réunions et leurs activités.

5. Cette évolution a entraîné:

- a) Un plus grand poids de la Réunion de consultation régionale;
- b) Une meilleure coordination des groupes thématiques, une plus grande interaction entre eux et des activités plus ciblées dans un souci de pertinence et d'efficacité;
- c) Une affectation continue de volumes importants de ressources matérielles et financières au système de groupes thématiques et à l'appui apporté à l'Union africaine et au NEPAD, ainsi que la mise en œuvre d'un nombre croissant de projets;
- d) Une meilleure communication entre la CEA, le secrétariat du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et les autres organisateurs de groupes thématiques;
- e) Une communication et un plaidoyer continus en faveur du NEPAD et un plus grand appui apporté au NEPAD aux niveaux national, régional et mondial.

II. Système de groupes thématiques

6. Les participants à la Réunion de consultation régionale ont souligné que le fonctionnement efficace du système de groupes thématiques était indispensable pour améliorer l'efficacité et la cohérence de l'appui apporté à l'Union africaine et au NEPAD. Ils ont rappelé qu'il était nécessaire de s'engager davantage, de régler les problèmes structurels et systémiques, d'avoir davantage de responsabilisation, et d'améliorer la coordination et la collaboration, d'accroître la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités, d'avoir un suivi et une évaluation plus systématiques, et de renforcer la communication, la diffusion et le plaidoyer. À cette fin, ils ont recommandé les mesures suivantes:

- a) Il convient d'assurer un leadership fort et un engagement institutionnel durable afin de garantir le fonctionnement efficace du système de groupes thématiques;
- b) Un comité directeur doit être créé à Addis-Abeba pour donner suite aux décisions et recommandations de la Réunion de consultation régionale. Le Comité se composerait de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, mais sa composition et son mandat seront finalisés après les consultations appropriées;
- c) Le système de groupes thématiques sera maintenu, mais il doit être redéfini et mieux aligné sur les programmes de l'Union africaine, tout en incluant des questions de parité, de santé et de culture. À cet égard, les aspects relatifs à la création d'un sous-groupe sur la santé seront décidés à la suite de consultations avec la Commission de l'Union africaine;
- d) Les questions relatives à la parité et à la culture devraient être effectivement intégrées dans les activités de tous les groupes thématiques;
- e) Il faudrait aligner les activités sur le Programme décennal des Nations Unies pour le renforcement des capacités de l'Union africaine et les groupes thématiques devraient être le vecteur permettant de résoudre les besoins des capacités de l'Union. À cet égard, la Commission de l'Union

africaine devrait mettre au point un mécanisme de coordination interne correspondant à la fonction de coordination jouée par la CEA pour le système des Nations Unies;

f) S'agissant des activités de planification, les groupes thématiques devraient prendre en considération les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, ainsi que les décisions pertinentes de l'Union africaine et des communautés économiques régionales;

g) Le programme d'intégration régionale de l'Union africaine devrait être intégré dans tous les programmes et activités du système de groupes thématiques;

h) Il convient de promouvoir les arrangements au niveau sous-régional, la CEA et les communautés économiques régionales prenant la tête. À cet égard, il faut évaluer les arrangements en place au niveau sous-régional, afin de mettre en place un cadre institutionnel de collaboration à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD à ce niveau;

i) La Réunion devrait s'intéresser davantage aux résultats et à l'impact des interventions. À cet égard, les groupes thématiques devraient élaborer des plans d'activités de trois ans, qui seraient examinés et finalisés dans le cadre d'une réunion de planification stratégique regroupant tous les organisateurs de groupes, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, les CER, la CEA et la BAD;

j) Une réunion de consultation régionale devrait être organisée chaque année, et les institutions dont le siège est à Addis-Abeba devraient se rencontrer plus fréquemment pour maintenir le processus actif. En outre, le secrétariat de la RCR devrait établir des rapports trimestriels sur les activités des groupes thématiques;

k) La Réunion de consultation régionale devrait poursuivre des consultations régulières, avec l'appui du Comité directeur dont la création a été proposée. Dans ce contexte, il convient d'encourager un flux constant d'informations entre les membres de la Réunion ainsi que la communication entre groupes thématiques. En outre, la participation de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD à la Réunion de consultation régionale doit être optimisée et la CUA devrait prendre l'initiative à cet égard;

l) Il convient d'améliorer la coordination et la collaboration interorganisations, afin de garantir la cohérence et d'accroître l'efficacité de la fourniture d'appui;

m) La Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement devraient participer plus efficacement à tous les aspects du Mécanisme de consultation régionale;

n) Les institutions spécialisées des Nations Unies devraient accroître leur appui à la Commission de l'Union africaine afin d'améliorer la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence de l'Union;

o) Les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), devraient accroître l'appui apporté à la CEA pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son rôle de coordination dans le cadre du secrétariat de la Réunion de consultation régionale. Cette recommandation est conforme à celle formulée par le Corps commun d'inspection (CCI) en 2005,

demandant aux organisations du système des Nations Unies de renforcer les capacités de la CEA pour coordonner les activités des institutions spécialisées des Nations Unies en Afrique;

p) Les groupes thématiques devraient définir des indicateurs, des repères et des échéances pour toutes leurs activités, afin de garantir l'établissement de rapports et la responsabilisation;

q) Une instance de partage d'informations et de réseau de connaissances devrait être créée pour accroître la sensibilisation et faciliter la mise en œuvre du NEPAD;

r) La Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales et d'autres organismes participant à la mise en œuvre du NEPAD devraient faciliter la libre circulation d'informations pertinentes et actualisées, ce qui est particulièrement important pour garantir une plus grande diffusion.

III . Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine

7. Les participants à la Réunion de consultation régionale ont renouvelé leur engagement en faveur de l'exécution effective du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Ils ont reconnu la nécessité de répondre à tous les besoins prioritaires de la Commission de l'Union africaine dans le cadre de la coopération Union africaine – ONU, d'accroître les capacités internes de l'Union pour coordonner l'appui apporté dans le cadre du Programme, et d'y associer la Banque africaine de développement.

a) Le « Cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine » est un document évolutif, qui devrait être affiné pour servir de cadre général de coordination pour la coopération et les accords bilatéraux existants entre les institutions spécialisées des Nations Unies et l'Union africaine, et former la base de l'assistance apportée par le système au renforcement des capacités de l'Union africaine;

b) La Commission de l'Union africaine devrait fournir des orientations pour l'approfondissement et l'exécution du Programme, afin que tous les besoins prioritaires de ses différents départements et services soient pris en compte;

c) Le mécanisme de coordination interne de la Commission de l'Union africaine devrait être renforcé pour accroître les liens entre les différents départements et services, ainsi que pour assurer l'utilisation optimale de l'appui apporté dans le cadre du Programme;

d) La Banque africaine de développement devrait être invitée à fournir un appui à l'exécution du Programme.

IV. Reconstruction et développement après un conflit

8. Les participants à la Réunion de consultation régionale ont reconnu que la reconstruction et le développement après un conflit formaient un problème complexe et pluridimensionnel, faisant appel à de nombreuses parties prenantes et interventions aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Ils ont insisté sur la nécessité d'accroître la coordination des efforts; de tenir suffisamment compte des questions de parité, d'autonomisation des femmes, de chômage des jeunes, ainsi que des aspects socioculturels, environnementaux et autres questions sectorielles dans les interventions de reconstruction et de développement après un conflit; de mieux rendre compte, dans les initiatives de reconstruction, du rôle du secteur privé dans la création d'emplois; de fournir

des ressources appropriées à l'appui des efforts de reconstruction et de développement dans les pays sortant d'un conflit; et d'accroître la sensibilisation au niveau mondial aux actions de reconstruction et de développement après un conflit menées par l'Union africaine. À cette fin, les participants ont recommandé les mesures ci-après:

a) Les institutions spécialisées des Nations Unies devraient coordonner les efforts à différents niveaux pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'appui apporté à la reconstruction et au développement après un conflit;

b) Il faudrait accélérer la mise en œuvre de la politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit pour améliorer la situation sur le terrain dans les pays sortants d'un conflit;

c) Il conviendrait de rendre opérationnel le cadre des politiques de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit, d'une façon, tenant compte des nombreuses questions multisectorielles et à différents niveaux;

d) Il faudrait renforcer la coordination entre l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies en ce qui concerne la reconstruction et le développement après un conflit;

e) Il faudrait créer ou renforcer des mécanismes de coordination et de collaboration entre l'Union africaine, le système des Nations Unies et les institutions financières régionales et internationales, comme la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, pour l'exécution des programmes de reconstruction et de développement après un conflit;

f) Un comité directeur comprenant les directeurs des départements compétents de l'ONU et les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies et de la Commission de l'Union africaine devrait être créé afin de fixer les priorités de la mise en œuvre de la politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit;

g) La politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit devrait également être examinée dans le contexte du groupe thématique sur la paix et la sécurité et de son sous-groupe sur la reconstruction après un conflit. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pourrait être invité à participer et contribuer aux réunions et aux produits du sous-groupe sur la reconstruction après un conflit;

h) Tous les partenaires participant à la mise en œuvre des politiques de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit devraient organiser, au Bureau de l'Union africaine à New York, des réunions d'information régulières à l'intention des États Membres de l'ONU;

i) Des systèmes d'alerte rapide devraient être prévus dans les toutes premières mesures, dans un souci de prévention des conflits;

j) Les programmes de reconstruction et de développement après un conflit devraient inclure, entre autres éléments, les besoins spéciaux des femmes, ainsi que des questions socioculturelles et environnementales;

k) Il conviendrait d'appuyer les efforts du secteur privé visant à créer des emplois pour les jeunes. De même, le sport, important facteur de la paix, devrait être encouragé dans les pays sortant d'un conflit;

l) Des fonds d'affectation spéciale doivent être créés afin de faire en sorte que la reconstruction des pays sortant d'un conflit ne se limite pas, comme c'est souvent le cas, à l'aide d'urgence, mais traite des questions de développement d'une manière globale et intégrée, et dans une perspective à long terme.

9. Les participants à la Réunion de consultation régionale ont remercié Mme Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'ONU, d'y avoir pris part, et ont décidé de lui confier le rôle de présidente permanente de la Réunion. Dans sa déclaration finale, la Vice-Secrétaire générale a réaffirmé que le Secrétaire général, lorsqu'il a décidé de créer le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, entendait accorder une place plus importante à l'Afrique dans les programmes de développement menés par l'ONU. Il est clairement ressorti des débats que les organismes des Nations Unies étaient déterminés à réaliser cet objectif en faisant en sorte que les priorités définies cadrent mieux avec les objectifs du NEPAD. Les résultats de la Réunion, dont l'élaboration d'un plan d'action, le renforcement du système de groupes thématiques et l'intégration de la dimension sexospécifique dans les travaux de la Réunion de consultation régionale, contribueraient davantage à la réalisation de cet objectif. La Vice-Secrétaire générale a exprimé sa gratitude au Secrétaire exécutif de la CEA pour son rôle moteur, et a également remercié la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales, ainsi que l'ONU et les organisations apparentées pour leur participation active. Elle a en outre exprimé sa gratitude à tous ceux qui avaient contribué au succès de la réunion.